

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE
SUR LES AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2007

I - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal désignera son secrétaire de séance.

II - INSTALLATION DE MADAME CLAVERIE EN QUALITE DE CONSEILLERE MUNICIPALE

Suite à la démission de Monsieur Pascal PERIDY de son mandat de Conseiller Municipal, il sera procédé à l'installation de Madame Françoise CLAVERIE, conformément à l'ordre du tableau des élections municipales du 18 mars 2001.

III - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2007

Il sera proposé au Conseil Municipal de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2007.

IV - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire rendra compte de l'exercice de la délégation que le Conseil Municipal lui a accordée, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

V - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE GRADIGNAN GESTION CULTURE COMMUNICATION « G2C2 » - RAPPORT DE SITUATION POUR L'EXERCICE 2005/2006

L'article L 1524-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que lorsqu'une Société d'Economie Mixte exerce, pour le compte d'une Collectivité Territoriale, des prérogatives de puissance publique, elle établit chaque année un rapport spécial sur les conditions de leur exercice qui est présenté à l'organe délibérant.

Conformément à ces dispositions, le rapport de la situation et le bilan de l'exercice 2005/2006 de la Société d'Economie Mixte "GRADIGNAN GESTION CULTURE COMMUNICATION" chargée de l'exploitation du Théâtre des 4 Saisons, seront présentés au Conseil Municipal.

Ces documents sont à la disposition des élus à la Mairie pour consultation.

.../...



DELIBERATIONS

2007/26/03/01 - RUE DU PLANTEY - ACQUISITION DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN CADASTREES SECTION AM N° 29 ET 30 AUPRES DE MADAME GARNUNG

Dossier présenté à la Commission « Urbanisme – Environnement » du 20 mars 2007

La Commune de Gradignan a été contactée par Madame Odette GARNUNG pour l'acquisition de deux parcelles cadastrées section AM n° 29 (6 m²) et AM n° 30 (2 594 m²).

Ces terrains sis rue du Plantey font l'objet de la réservation 9001 du PLU prévue pour l'extension du cimetière.

Il sera proposé de l'acquérir au prix de 26 000 €.

Le Conseil Municipal se prononcera sur cette opération.

2007/26/03/02 – RUE DU PLANTEY – ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE SECTION AM N° 33 AUPRES DE MONSIEUR MAURICIO ET MADAME DAURIAC

Dossier présenté à la Commission « Urbanisme – Environnement » du 20 mars 2007

La Commune de Gradignan a été contactée par Monsieur MAURICIO pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AM n° 33 d'une superficie de 3 930 m² .

Ce terrain sis rue du Plantey fait l'objet de la réservation 9001 du PLU prévue pour l'extension du cimetière.

Il sera proposé de l'acquérir au prix de 39 300 €.

Le Conseil Municipal se prononcera sur cette opération.

.../...

**2007/26/03/03 – ETUDE PREALABLE A LA REALISATION DE LA CHARTE
« ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE » –
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

**Dossier présenté à la Commission « Urbanisme – Environnement » du
20 mars 2007**

La commune, déjà très impliquée dans sa gestion quotidienne par ses nombreuses actions en faveur de l'Environnement et du Développement Durable, souhaite répondre aux enjeux environnementaux qui se posent aujourd'hui.

Cet engagement se traduira au travers de sa politique, par l'élaboration d'une « Charte Environnement et Développement Durable » sous forme d'un plan d'actions pluriannuel.

Pour ce faire la commune de Gradignan fera réaliser une étude préalable dont une des composantes sera un diagnostic environnemental global.

Il sera proposé au Conseil Municipal de demander des subventions auprès de l'ensemble des partenaires pouvant être concernés par cette démarche (ADEME, DIREN, Conseil Général de la Gironde).

2007/26/03/04 – VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2007

Dossier présenté à la Commission « Finances - Personnel » du 20 mars 2007

Le vote des taux concerne les impôts ménages (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti).

Après avoir eu notification du montant des bases d'imposition par les services fiscaux pour chacune des 3 taxes, Monsieur le Maire proposera au Conseil Municipal les contributions directes suivantes :

	IMPÔTS MÉNAGES 2006			IMPÔTS MÉNAGES 2007		
	BASES 2006	TAUX VOTÉS	PRODUIT FISCAL PERÇU	BASES D'IMPOSITION NOTIFIÉES POUR 2007	TAUX PROPOSÉS	PRODUIT FISCAL ATTENDU
Taxe d'habitation	26 125 806 €	21,59 %	5 640 562 €	26 964 000 €	21,59 %	5 821 528 €
Taxe Foncier Bâti	23 513 206 €	28,13 %	6 614 265 €	24 114 000 €	28,13 %	6 783 268 €
Taxe Foncier Non Bâti	75 871 €	84,03 %	63 754 €	74 300 €	84,03 %	62 434 €
TOTAL IMPOTS MÉNAGES			12 318 581 €			12 667 230 €

.../...

2007/26/03/05 – DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRINCIPAL 2007

Dossier présenté à la Commission « Finances - Personnel » du 20 mars 2007

Le budget en cours a été voté par nature et par chapitre, c'est à dire sur un volume de dépenses et de recettes affecté à des chapitres globalisés.

Dans le cadre de l'exécution du budget, il est nécessaire de :

- créer de nouvelles imputations comptables afin de constater un échange de terrain sans soulte ;
- inscrire le versement de subventions à 5 associations ;
- ventiler une partie des crédits prévus au Budget Primitif pour le contrat jeunesse à 2 associations pour leurs actions menées.

Le Conseil Municipal se prononcera sur ces modifications au budget de 2007 (voir tableaux en annexe).

2007/26/03/06 – FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES – DOTATION 2007

Dossier présenté à la Commission « Finances - Personnel » du 20 mars 2007

Plusieurs réalisations envisagées sur le Budget Primitif de 2007 peuvent bénéficier d'une participation financière du Conseil Général de la Gironde dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes.

L'attribution à notre commune représente les sommes suivantes inscrites au Budget Primitif de 2007 :

- ⇒ 59 847 € pour la réalisation de travaux d'équipement
- ⇒ 1 880 € au titre de la voirie

Il sera demandé aux membres du Conseil Municipal d'affecter cette dotation aux opérations ci-après :

- ⇒ Réhabilitation des sanitaires maternelles Lange et La Clairière et Groupe scolaire Saint-Exupéry
- ⇒ Travaux de voirie : venelles de Malartic

2007/26/03/07 - CENTRE DE LOISIRS DU COMITÉ SOCIAL D'ÉTABLISSEMENT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS – FIXATION DU PRIX JOURNÉE POUR 2007

Dossier présenté à la Commission « Finances - Personnel » du 20 mars 2007

Conformément aux négociations qui avaient été menées entre la mairie de Gradignan et le Comité Social d'Etablissement de la Caisse des Dépôts et Consignations, il est proposé à l'Assemblée délibérante de faire évoluer le prix de journée par enfant en fonction de l'indice des prix à la consommation et le fixer à 33,42 €.

.../...

2007/26/03/08 – CENTRE DE LOISIRS DU COMITÉ SOCIAL D'ÉTABLISSEMENT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATION -TARIFS « SÉJOURS D'ÉTÉ » POUR 2007

Dossier présenté à la Commission « Finances - Personnel » du 20 mars 2007

Il sera proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de participation des familles aux séjours et stages proposés aux enfants fréquentant le Centre de Loisirs pendant les vacances d'été 2007.

INTITULE STAGES/SEJOURS	NOMBRE DE JOURS	PARTICIPATION DES FAMILLES		SUPPLEMENT EXTERIEUR COMMUNE
SEJOURS :				
Bouts d'choux 4/5 ans <small>25 au 27/07</small>	3	114,00 €		21,10 €
STAGES EXTERIEURS CLSH :				
Equitation 6/14 ans du : 09 au 13/07 16 au 20/07 23 au 27/07 20 au 24/08	5	216,00 €		42,35 €
STAGES SPORTIFS CLSH :		TARIF LB	TARIF LC	
Arts Plastiques 6/14 ans du 13 au 17/08	4	46,50 €	62,15 €	33,90 €
Arts Plastiques 6/14 ans du 09 au 13/07	5	58,00 €	77,70 €	42,35 €
Multi sports tennis 6/8 ans – 16 au 20/07 9/14 ans – 09 au 13/07	5	58,00 €	77,70 €	42,35 €
Football 6/10 ans du 20 au 24/08	5	58,00 €	77,70 €	42,35 €
Danse Africaine 6/14 ans du 20 au 24/08	5	58,00 €	77,70 €	42,35 €
Multi sports rollesr 6/14 ans du 23 au 27/07	5	58,00 €	77,70 €	42,35 €

.../...

**2007/26/03/09 – CONTRAT TEMPS LIBRES JEUNES – VACANCES MULTIACTIVITES
« T-PAKAP » - TARIFS 2007**

Dossier présenté à la Commission « Finances - Personnel » du 20 mars 2007

« T-Pakap », programme multiactivités de découvertes sportives et culturelles pendant les vacances de Pâques et d'été 2007, est déclaré en tant que Centre de Loisirs Sans Hébergement auprès du Ministère de la Jeunesse, du Sport et de la Vie Associative.

Pour adopter une tarification identique sur nos centres de loisirs et respecter les directives de la CAF, les tarifs 2007 seront fixés de la façon suivante :

➤ **TARIF LB : 8,43 €**

* Pour les allocataires de la CAF

* Pour les ressortissants du Régime Général de la Sécurité Sociale
(quotient supérieur à 290 €)

➤ **TARIF LC : 11,35 €**

* Pour les non allocataires (à savoir, les régimes particuliers tels que Régime Agricole, SNCF, PTT, Militaires...)

➤ **TARIF LR1 : 1,90 € journée/enfant**

* Quotient inférieur ou égal à 200 €

➤ **TARIF LR2 : 3,60 € journée/enfant**

* Quotient compris entre 201 € et 250 €

➤ **TARIF LR3 : 6,75 € journée/enfant**

* Quotient compris entre 251 € et 290 €

✚ **COMPLÉMENT *HORS COMMUNE* QUI S'AJOUTE AU TARIF DE BASE PRATIQUÉ :**

➤ **TARIF LE : 5,02 € journée/enfant.**

Le quotient se calcule en additionnant le salaire de toutes les personnes vivant au foyer plus les allocations familiales (sauf allocation logement) divisé par le nombre de personnes au foyer.

.../...

2007/26/03/10 - PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dossier présenté à la Commission « Finances - Personnel » du 20 mars 2007

Un certain nombre d'agents bénéficie d'un changement de grade dans le cadre de la réussite aux concours ou examens professionnels, ou de leur évolution de carrière.

Afin de pourvoir à la nomination de l'ensemble de ces agents, il s'avère nécessaire de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

De plus, dans le cadre d'une mutation interne, il convient de créer un poste d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe.

2007/26/03/11– PERSONNEL COMMUNAL – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE ENTRE LA VILLE DE GRADIGNAN ET L'ASSOCIATION « PORTES DU SUD » POUR LA GESTION DU PLIE DE GRADIGNAN – TALENCE – VILLENAVE D'ORNON

Dossier présenté à la Commission « Finances - Personnel » du 20 mars 2007

Monsieur le Préfet a pris le 24 janvier 2007 l'arrêté de création du PLIE « Portes du Sud ». Afin de permettre la mise en place administrative de cette structure, il convient de procéder à la mise à disposition de Madame Odile MARTIN pour remplir les fonctions de directrice.

A cette fin, il est nécessaire de passer une convention de mise à disposition entre la ville de Gradignan et l'Association « Portes du Sud ». (Cf convention annexée à la présente note de synthèse).

2007/26/03/12– PERSONNEL COMMUNAL – CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DES BATIMENTS COMMUNAUX CONTRACTUEL

Dossier présenté à la Commission « Finances - Personnel » du 20 mars 2007

Dans le cadre du départ à la retraite du contremaître bâtiment au Centre Technique Municipal, un nouveau profil de poste a été redéfini pour un Technicien responsable de l'entretien et du suivi des travaux à l'entreprise ou en régie. Suite aux entretiens de recrutement, il s'est avéré que le candidat que l'on souhaite retenir ne relevait pas du statut de la Fonction Publique Territoriale. A ce titre, il convient de procéder à la création d'un poste de contractuel.

.../...

2007/26/03/13- MARGE NON AEDIFICANDI LE LONG DU PONTET – ACQUISITION A TITRE GRATUIT D'UNE BANDE DE TERRAIN A DETACHER DES PARCELLES CADASTREES SECTION AO N° 1065 ET 1067 APPARTENANT AUX CONSORTS LEBLANC

Dossier présenté à la Commission « Urbanisme – Environnement » du 20 mars 2007

Les consorts LEBLANC sont propriétaires de deux parcelles cadastrées section AO n° 1 065 (775 m²) et AO n° 1 067 (24 m²) sises rue du Baricot.

Ces terrains bordés en leur fond par le ruisseau « Le Pontet » supportent la marge *non aedificandi* prévue au Plan Local d'Urbanisme pour l'aménagement des berges le long des cours d'eau, et qui, dans ce secteur, s'étend sur une largeur de 10 mètres linéaires.

Les propriétaires ont fait savoir qu'ils étaient disposés à céder gratuitement à la Commune l'emprise de 799 m² environ, en application de l'article R 123-10 du Code de l'Urbanisme, bénéficiant ainsi du report des droits à construire de l'emplacement réservé.

Le Conseil Municipal se prononcera sur cette proposition.

2007/26/03/14- BEAUSOLEIL – ACQUISITION AUPRES DE L'ARRCO D'UNE EMPRISE DE TERRAIN A DETACHER DES PARCELLES CADASTREES SECTION BW N° 2 ET 3

Dossier présenté à la Commission « Urbanisme – Environnement » du 20 mars 2007

La commune de Gradignan a souhaité réaliser une piste cyclable en site propre reliant Beausoleil à la House. Elle permet aux jeunes lycéens de rejoindre le Lycée des Graves en toute sécurité. Il convient de finaliser les acquisitions foncières et d'acquiescer auprès de l'Association des Régimes de Retraites Complémentaires (A.R.R.C.O.) une emprise de 3 610 m².

Le Conseil Municipal est consulté sur cet achat qui se ferait en conformité avec l'avis des domaines au prix de 33 660 €, la commune prenant en charge la pose des clôtures.

2007/26/03/15 – EQUIPEMENT DE 900 FOYERS EN COMPOSTEURS INDIVIDUELS – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dossier présenté à la Commission « Urbanisme – Environnement » du 20 mars 2007

Dans le cadre de la démarche globale du tri des déchets, la mise à disposition de composteurs pour les administrés aura des impacts multiples :

- Réduction jusqu'à 30% des volumes de déchets de cuisine produits par les ménages limitant leur quantité à transporter.
- Donner aux foyers volontaires la possibilité de réaliser son compost à la maison et d'amender ainsi son jardin de façon naturelle et gratuite.

.../...

Sur la base de 4 500 foyers, la 1er phase d'équipement représentant 20 % de l'ensemble des foyers (taux recommandé par l'ADEME), 900 foyers pourraient être équipés d'un kit de compostage composé de :

- ⇒ 1 composteur normes NF en plastique recyclé
- ⇒ 1 bio-seau permettant de mettre les déchets de cuisine
- ⇒ 1 pic mélangeur
- ⇒ 1 guide du compostage
- ⇒ L'accompagnement technique sera réalisé par le Service Environnement

Il sera proposé au Conseil Municipal de demander des subventions auprès de l'ensemble des partenaires pouvant être concernés par cette démarche (ADEME, Conseil Général de la Gironde, Communauté Urbaine de Bordeaux).

2007/26/03/16 – ETUDE DE FAISABILITE TECHNIQUE POUR LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE SOLAIRE DES BATIMENTS COMMUNAUX – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dossier présenté à la Commission « Urbanisme – Environnement » du
20 mars 2007

La Commune de Gradignan souhaite développer les énergies renouvelables, notamment solaire pour la production d'eau chaude sanitaire de ses bâtiments. Avant de mettre en oeuvre ce projet d'installation de panneaux solaires, la commune a décidé de lancer une étude de faisabilité technique destinée à faire apparaître la pertinence d'un tel projet et le choix des bâtiments. La commune consultera donc des cabinets d'études spécialisés susceptibles de proposer la prestation attendue.

Il sera proposé au Conseil Municipal de demander des subventions auprès de l'ensemble des partenaires pouvant être concernés par ce projet (Etat, ADEME, Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional d'Aquitaine).

2007/26/03/17 – CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE – PROGRAMME 2007

Le Conseil Général de la Gironde ayant prorogé pour l'année 2007 son dispositif de Contrats de Développement Durable, il sera proposé au Conseil Municipal de valider la prorogation sur 2007 du Contrat de Développement Durable de Gradignan et de prendre acte des dossiers figurant en annexe 3 qui seront proposés dans le cadre du contrat opérationnel 2007.

.../...

2007/26/03/18 - « LIRE EN POCHE » 2007 – DU 5 AU 7 OCTOBRE – TARIF DES STANDS DES LIBRAIRES

Dossier présenté à la Commission « Finances - Personnel » du 20 mars 2007

Le Conseil Municipal fixera les tarifs de location des stands proposés aux libraires dans le cadre de la manifestation « Lire en Poche » qui aura lieu les 5, 6 et 7 octobre au Théâtre des Quatre Saisons à 15 € par m².

Ce prix comprend la location du stand, l'insertion dans le catalogue, les frais d'assurances (décrits dans le règlement) et la ligne France Télécom spécifique pour les règlements en carte bleue.



.../...